

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving PWGSC 33 City Centre Drive Suite 480C Mississauga Ontario L5B 2N5 Bid Fax: (905) 615-2095

# Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Ontario Region 33 City Centre Drive Suite 480 Mississauga Ontario L5B 2N5

Title - Sujet					
Viande, volaille et poisson					
Solicitation No N° de l'invitat	ion	l	ate		
W0125-18SK03/C		20	018-01	-1	5
Client Reference No N° de ré	férence du client	G	ETS R	ef.	No N° de réf. de SEAG
W0125-18SK03		P	W-\$TC	R	-031-7466
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	MS	No./N	°١	/ME
TOR-7-40025 (031)					
<b>Solicitation Closes -</b>	l 'invitation pr	er	nd fii	n	Time Zone
at - à 02:00 PM	p.	٠.		•	Fuseau horaire
1					Eastern Standard Time
on - le 2018-03-20					EST
Delivery Required - Livraison e	xigée				
See Herein					
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à	:		Вι	ıyer Id - Id de l'acheteur
Schmidt, Jeff				to	r031
Telephone No N° de téléphon	е		FAX N	No	N° de FAX
(905)615-2058 ( )			( )	-	
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:				
Destination - des biens, service					
DEPARTMENT OF NATIONAL	L DEFENCE				
8 Wing Trenton (Yukon Galley)					
75 Yukon Street - Food Services					
Astra					
Ontario K0K3W0					
Canada					
Canada					
Security - Sécurité					
This request for a Standing Offer does not				1.	- 4it 4
Cette Demande d'offre à commandes ne c	omprena pas des dispositions	en	matiere	ae	securite.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



TOR-7-40025

# TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	INTRODUCTION	
1.2 1.3	SOMMAIRE	
PARTIE	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2	Présentation des offres	
2.3 2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	8
5.2 SUPPI	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS LÉMENTAIRES	8
	E 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
	FRE À COMMANDES	
6.1	Offre	10
6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.3 6.4	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES  DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
6.7	INSTRUMENT DE COMMANDE	12
6.8	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	12
6.9	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.10	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.11	LOIS APPLICABLES  AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUXCLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.2 6.3	DURÉE DU CONTRAT	
6.4	PAIEMENT	
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
6.6	ASSURANCES	
6.7	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	15
ANNEX	ΈΑ	16
ÉNO	NCÉ DES TRAVALIX	16

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

ANNEXE B	19
BASE DE PAIEMENT	19
ANNEXE C	20
FORMULAIRE DE RAPPORT	20
ANNEXE D	21
ÉVALUATION FINANCIÈRE	21
ANNEXE E	22
ATTESTATIONS ADDITIONNELLES	22
APPENDICE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	23
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	23

TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID tor031

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
	6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
	6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

# 1.2 Sommaire

Le Ministre défense national (MDN), BFC Trenton, Trenton (Ontario), souhaitent obtenir le viande, poisson et volaille, au besoin selon ce qui est indiqué à l'Annexe B, lesquels produits doivent être livrés à divers endroits dans la base des Forces canadiennes Trenton.

La période de l'offre à commandes s'étend du 1 avril au 30 juin 2018.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

# 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

#### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

# 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

# 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

# PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

# 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre financière (1 copie papier)

Section II: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

# Section I: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

# 3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'appendice 1, Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'appendice 1 de la partie 3, Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

# 4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

# 4.1.1 Évaluation financière

**4.1.1.1** L'offrant doit présenter un prix pour les items 1 à 94 conformément à l'Annexe D, Évaluation, avec son offre à la clôture de l'offre à commandes.

Les items 109 à 121 sont les items additionnels et on demande aux fournisseurs d'indiquer un délai de traitement pour chaque item. Il se pourrait que d'autres articles soient achetés durant la période de l'offre à commandes;

L'offrant doit présenter un prix pour section 2, Commandes spéciales à l'annexe B, Base de paiement.

- **4.1.1.2** Le prix évalué correspond au prix calculé que l'obtient en multipliant le quantité d'usage par le prix unitaire ferme (A x B = C) indiqué à l'Annexe D, Évaluation pour les items 1 à 94;
- 4.1.1.3 Clause du Guide des CCUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix offre

#### 4.1.2 Articles obligatoires

Si l'offrant n'est pas en mesure de fournir un article, il est tenu de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture et d'informer l'autorité contractante de ou des articles qu'il n'est pas en mesure de fournir.

On examinera le ou les articles et on établira si on peut se les procurer d'une autre façon et les retirer de la liste.

Tout changement à la liste doit être fait par l'autorité contractante au moyen d'une modification à la demande d'offre à commandes.

# 4.2 Méthode de sélection

- 4.2.1 Clause du Guide des CCUA M0069T (2007-05-25), Méthode de sélection
- **4.2.2** Le Canada entend attribuer une (1) offre à commandes à l'offrant admissible qui présente la soumission ayant le prix évalué le plus bas.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

# 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

# 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\_travail/droits\_personne/equite\_emploi/programme\_contrats\_federaux.page?&\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

# 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

#### 5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

5.2.3.1.1 Clause du *Guide des CCUA* A3050T (2014-11-27) Définition du contenu canadien

# 5.2.3.2 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause <u>A3050T</u>, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

# L'offrant atteste que :

( ) au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'<u>Annexe 3.6</u> (9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

# PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### A. OFFRE À COMMANDES

#### 6.1 Offre

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

#### 6.2 Exigences relatives à la sécurité

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### 6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée « l'annexe C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les mois au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des mois :

- Premier mois : du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril:
- Deuxième mois : du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai;
- Troisième mois : du 1er juin au 30 juin.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

# 6.4 Durée de l'offre à commandes

# 6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 avril au 30 juin 2018.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

# 6.5 Responsables

# 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Jeff Schmidt

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 33, promenade City Centre, pièce 480C

Mississauga, ON L5B 2N5

Téléphone : 905-615-2058 Télécopieur : 905-615-2058

Courriel: jeff.schmidt@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

# 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

# 6.5.3 Représentant de l'offrant

om :	
itre :	
rganisation:	
dresse :	
éléphone :	
élécopieur :	
ourriel :	

# 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : le MDN, BFC Trenton.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquente;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

#### 6.8 Limite des commandes subséguentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00\$ (taxes applicables incluses).

# 6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2016-04-04), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

f)	l'Annexe « B », Base de paiement;
g)	l'Annexe « C », Formulaire de rapport;
h)	l'offre de l'offrant en date du

# 6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

#### 6.10.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A3050T (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

# 6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

# 6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

# 6.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 6.2.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

# 6.3 Durée du contrat

#### 6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 6.4 Paiement

#### 6.4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Id de l'acheteur - Buyer ID tor031

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS TOR-7-40025

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

# 6.4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

#### 6.4.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

# 6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

# 6.5 Instructions pour la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les conditions suivantes doivent être respectées lors de la présentation d'une facture :
  - a) la facture doit suivre l'ordre du tableau à l'annexe B, Base de paiement, indiquant le numéro de l'article, la description, l'unité de mesure, la quantité, le prix unitaire, le prix calculé, le sous-total, la TPS/TVH et le total;
  - b) la facture doit indiquer le numéro de la commande subséquente;
  - la facture doit indiquer l'adresse du destinataire où les produits ont été livrés;
  - d) il faut envoyer une facture distincte pour chaque commande subséquente et point de destination;

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparait à la page 1 du contrat pour attestation et paiement
- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé Responsables du contrat.

#### 6.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

 $\ensuremath{N^\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W0125-18SK03/C N° de réf. du client - Client Ref. No. W0125-18SK03

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID tor031  $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  CCC / CCC No./  $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  VME - FMS

TOR-7-40025

#### 6.7 Clauses du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires B2005C (2007-05-25), Poisson - estampillage de la qualité

B3003C (2007-05-25) Catégorie de viande

D3007C (2007-11-30) Inspection et estampillage

D5311C (2007-11-30) Droit d'accès et inspection de la viande

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE A**

# **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

#### 1. Besoin

Le Ministre défense national (MDN), Base Forces Canadiennes (BFC) Trenton, Trenton (Ontario), souhaitent obtenir le viande, poisson et volaille, au besoin selon ce qui est indiqué à l'Annexe B, lesquels produits doivent être livrés à divers endroits dans la base des Forces canadiennes Trenton.

# 2. Spécifications sur la qualité des aliments du MDN

Tous les biens fournis doivent être conformes aux Spécifications sur la qualité des aliments du MDN qui se trouvent sur le site Achats et ventes (<a href="https://www.achatsetventes.gc.ca">www.achatsetventes.gc.ca</a>)

Specifications sur la qualité des aliments - Bœuf (E6TOR-13RM06/A)
Specifications sur la qualité des aliments - Agneau (E6TOR-13RM27/A)
Specifications sur la qualité des aliments - Porc (E6TOR-13RM32/A)
Specifications sur la qualité des aliments - Volaille (E6TOR-13RM33/A)
Specifications su la qualité des aliments - Veau (E6TOR-13RM37/A)
Specifications sur la qualité des aliments - Poissons et produits de la mer (E6TOR-13RM18/A)

# 3. Taille des articles et Commandes en souffrance

- 3.1 Aucun écart par rapport à la taille ne sera accepté, à moins que la taille indiquée ne soit plus offerte sur le marché. Pour fournir des articles de taille différente, le fournisseur doit informer l'autorité technique et l'autorité contractante afin d'obtenir leur accord écrit.
- 3.2 Aucune commande en souffrance ne sera acceptée à moins qu'il en ait été convenu autrement à l'avance avec l'autorité projet.
- 3.3 Aucune commande minimale ne s'applique à cette offre à commandes.

# 4. Inspection finale et acceptation ou refus des produits

- 4.1 Il incombe au responsable du site d'inspecter et d'accepter les produits au lieu de livraison. Tous les produits fournis doivent être exempts de saleté, de signe de détérioration ou d'altération et de dommage causé par des rongeurs ou des insectes.
- 4.2 Le responsable du site a le droit de refuser des produits au moment de la livraison, et le fournisseur doit emporter immédiatement tout produit inacceptable.
- 4.3 Les articles refusés après la livraison doivent être ramassés dans un délai d'un jour ouvrable suivant l'avis de refus.
- 4.4 Les produits refusés doivent être remplacés dans un délai d'un jour ouvrable suivant l'avis.
- 4.5 Si des produits cassés ou endommagés sont reçus d'un fournisseur, la livraison subséquente à la Couronne des produits de remplacement sera aux frais du fournisseur. Si, après réception d'un produit et pendant son utilisation, on détermine que le produit ne correspond pas à la description, à la norme ou aux caractéristiques précisées dans la commande, le fournisseur devra accepter de reprendre les produits défectueux à ses propres frais et de consentir un rabais sur le prix des produits défectueux utilisés, selon la gravité du défaut. Par ailleurs, la

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Couronne pourrait exercer un recours, tel qu'il est précisé dans les Modalités générales de TPSGC.

# 5. Préparation pour la livraison

- 5.1 Chaque conteneur doit être rempli de manière à ce que la face visible de toutes les boîtes ou les cartons indique clairement la catégorie, la taille, le poids net ou la quantité du produit ainsi que les directives d'entreposage ou les instructions particulières.
- 5.2 Toutes les boîtes ou les cartons doivent comporter une étiquette indiquant clairement le nom et l'adresse du fournisseur.
- 5.3 Le fournisseur doit remettre un ordre de livraison pour chaque livraison.

#### 6. Palettes

- 6.1 Toutes les marchandises doivent être livrées uniquement sur des palettes autorisées (palettes orange ou bleues).
- 6.2 Il incombe au fournisseur de mettre en place un système de suivi pour s'assurer que le nombre de palettes récupérées n'excède pas le nombre de palettes livrées par son entreprise.
- 6.3 Le responsable du site doit vérifier ce registre.
- 6.4 Le fournisseur doit conserver un registre du nombre de palettes livrées et du nombre de palettes récupérées à chaque lieu de livraison. Une copie de ce registre doit être remise au responsable du site.
- 6.6 Tout désaccord concernant les quantités indiquées sur le sommaire doit être signalé par écrit au fournisseur dans les trente (30) jours suivant la dernière date de livraison du mois pour lequel il y a mésentente.

# 7. Livraison

- 7.1 Livraisons doivent se faire dans un délai de 24 heures suivant la réception de la demande de commande subséquente.
- 7.2 Les fournisseurs sont tenus d'accuser réception de chaque commande dans les quatre heures suivant la réception.
- 7.3 Les fournisseurs doivent aviser le bureau demandeur de tout article manquant dans les commandes passées dans les quatre heures suivant la réception d'une commande (au plus tard à 16 h).
- 7.4 Les livraisons doivent se faire entre 7 h 30 et 15:00 h tous les jours de livraison.
- 7.5 Les livraisons doivent être effectuées cinq jours par semaine, du lundi au vendredi.
- 7.6 Un service de livraison d'urgence doit être offert pendant les fins de semaine pour répondre aux besoins opérationnels sans qu'il y ait des modifications aux prix. Les livraisons d'urgence s'entendent de situations d'urgence nationales ou de l'aide apportée au pouvoir civil (p. ex., tempête de verglas).

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 8. Lieux de livraison

Les livraisons seront acheminées aux bâtiments suivants de la BFC Trenton, Ontario, K0K 3W0 :

Services alimentaires de la 8e Escadre 75, rue Yukon Astra (Ontario) K0K 3W0

Mess des officiers de la 8e Escadre 182, rue Yukon Astra (Ontario) K0K 3W0

SFC Alert 30, prom. East North Star Astra (Ontario) K0K 3W0

Des bâtiments peuvent être ajoutés ou supprimés durant la période visée par l'offre à commandes.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE B**

# **BASE DE PAIEMENT**

Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, incluant les coûts relatifs au carburant, les frais de livraison, destination FAB, les frais de transport et d'entreposage, ainsi que tous les coûts indirects. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

#### 1. Liste des produits

- 1. Les prix indiqués à l'Annexe B Appendice 1 sont fermes pour la durée de l'offre à commandes.
- 2. Voir Annexe B Appendices 1, Table 1: Liste des produits;

# 2. Commandes spéciales

Le fournisseur offre de vendre tout autre produit disponible (excepté ceux énumérés au tableau 1 de l'annexe B) à un prix conforme à ceux de ses catalogues généraux, saisonniers et d'articles spéciaux, ou au prix courant publié moins un escompte de \_\_\_\_\_%.

Commandes spéciales peuvent être achetés pendant la durée de l'offre à commandes.

# **ANNEXE B - Appendice 1**

Avis aux soumissionnaires: Le barème des prix sera élaboré à partir du tableau des prix du soumissionnaire retenu. Il sera ensuite joint à tout offres à commandes subséquent.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

Id de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# **ANNEXE C**

# **FORMULAIRE DE RAPPORT**

Les données doivent être présentées tous les mois au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition de périodes :

Premier mois : du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril;
Deuxième mois : du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai;
Troisième mois : du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence

	re à comman	ndes: W0125-18	SK03			
Mois:						
Code de UNITRAK	Code d'offrant	Description d'item	Description d'emballage	Quantité	Prix ferme unitaire (KG)	Prix ferme d'emballage
					Totale du mois	\$

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# **ANNEXE D**

# **ÉVALUATION FINANCIÈRE**

Aux fins de l'évaluation, l'analyse du prix de la soumission sera fondée sur les prix fermes des unités et les nombres estimatifs. Les quantités sont utilisées comme lignes directrices à des fins d'évaluation seulement et ne constituent aucunement une garantie d'utilisation.

# **ANNEXE D - Appendice 1**

Se reporter au document en pièce jointe

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

ld de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

**ANNEXE E** 

# **ATTESTATIONS ADDITIONNELLES**

# 1. Conseil d'administration

Conformément à la Partie 5 – Attestations, section 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes, les offrants doivent fournir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.

Nom de l'administrateur -	Titre :
Nom de l'administrateur	
Nom de l'administrateur -	Titre :
Nom de l'administrateur -	Titre :
Nom de l'administrateur -	Titre :
Nom de l'administrateur -	Titre :
2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)	
Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnel Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvision d'une offre à commande.	
Numéro d'entreprise - approvisionnement	

Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à <u>Données d'inscription des fournisseurs</u>. Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

File No. - N° du dossier TOR-7-40025

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $tor 031 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# APPENDICE 1 de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique	ue suivants :
( ) Carte d'achat VISA ;	
( ) Carte d'achat MasterCard ;	
( ) Dépôt direct (national et international) ;	
( ) Échange de données informatisées (EDI) ;	
( ) Virement télégraphique (international seulement) ;	
( ) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)	

Annexe D - Appendice 1 Tableau 1 - Liste des produits

						Description		Quantité		Unité	
Code de	de	Code	Description d'item	Description additionnelle	Description	d'emballage	Préférence	d'usage (pour	Prix	ge	Prix Calculé
	4	d Oill ailt			d emballage	d Offrant (Si différent)	de marque	S mors (kg s) (UoM)	ferme (KG)	meas	
	l							A	В		C=(AxB)
6F009	60		Boulettes de boeuf, cuites	1 oz	1 X 4.54 kg			28	\$	kg	\$
8A008	80		PASTRAMI, EN TRANCHES	sous vide	1 X 4.54 kg			96	\$	kg	\$
8A0	14		Pepperoni, en tranches	15 kg par boîte	3 X 5 kg		LESTER	22	\$	kg	\$
8A032	32		Salami, en tranches		6 X 500 g			133	\$	kg	65
8B001	01		Dindon, poitrine, en tranches		1 X 3 kg			373	\$	kg	69
8B031	31		DINDE, POITRINE, CUITE	muscle en un seul morceau désossé rôti	2 X 4 Kg			162	\$	kg	69.
သွ	8C013		Bœuf, rôti de bœuf cuit, en tranches		1 X 3 kg			129	\$	kg	69
٥	2000		Don't coló on tranchor		27.67.4			122	θ		Ð
	8C017		Boeuf, garniture à pizza		1 x 4.54 Kg			33 23	9 49	2 2	69
8F002	200		lambon Forêt-Noire en tranches		6 X 500 d			249	<del>(</del>	ķ	65
Y	9A001		Bœuf, intérieur de ronde	Canada AA ou catégorie supérieure, épaisseur de oras : 1 ou 2. 6-9 kg	3 X 11 kg			628.1	↔ 49	ş Ş	5
9A	9A002		Bœuf, bloc d'épaule, en cubes		1 X 4.54 Kg			26	49	kg	8
9A	9A003		BŒUF, CÔTE, OS EN FORME DE 7	rôti de côte ficelé (os en forme de 7), Canada AA, épaisseur de gras : 2 ou 3	2 X 11 Kg			123.3	\$	kg	69
94	9A012		Bœuf, filet entier de la longe, Canada AA	Canada AA ou catégorie supérieure, frais, épaisseur de gras : 1, 2 ou 3, vieilli pendant au moins 14 jours	2 X 2 Kg			61.6	\$	kg	69.
9A(	9A019		Bœuf, faux-filet	désossé, ficelé, Canada AA, épaisseur de gras : 1, 2 ou plus	1 X 6 kg			85.83	↔	kg	69.
9A(	9A062		Bœuf, contre-filet	entier, désossé, Canada AA ou catégorie supérieure, épaisseur de gras : 1, 2 ou plus	3 X 5 kg			1070	↔	Kg	69
)B(	9B001		Bœuf haché, maigre		2 X 2.27 kg			1331	₩	Κg	63
200	9C010		Burgers, façon steakhouse		24 x 168 g			90.44	₩ ₩	δ 2	69 6
8 8	9C023		BŒUF, BIFTECK DE CONTRE-FILET, NEW YORK	Canada AA ou catégorie supérieure, coupe du centre, désossé, épaisseur de gras : 2 ou 3, 8 oz	24 x 227 g			181	9 9	D Y	69
98	90008		Bœuf, viande de Gyros	en tranches	15 X 1 KG			65.4	\$	kg	63
96	92056		Bœuf, bifteck Philly, sandwich, en tranches		40 X 113 g			38.6	\$	kg	\$
10 P	10A002		Dinde	desossées poitrine seulement crues	2 x 3.7 Kg			137.96	9	kg	59
10A	10A007		Dindon, catégorie Canada A	éviscéré, congelé	4 X 6 kg			1423.25	S	kg	69.
10	10A012		DINDE, ESCALOPE VIENNOISE, PANÉE		1 x 4 kg			20	€	kg	69.
10A	10A030		Dinde, hachée	crues congelés	2 X 2.27 Kg			54.78	\$	kg	\$
10B	10B002		POULET, PANÉ, BROCOLI ET FROMAGE		18 x 168 g			4.5	\$	kg	\$
10E	10B004		Poulet, croquettes	constituées uniquement de viande de poitrine transformée	1 X 4 Kg		GALCO LOVE ME TENDER	348	\$	kg	69
	10B011		Poulet à la Kiev 9 pieces Couper le poulet, panés	poitrines farcies	18 X 170 g 1 x 11.95 kg			32	<b>⇔</b> €	g X	६५ ६५
	10B040		Poulet souvlaki	cru, viande blanche et brune	40 X 100 g			70.4	<del>)</del> \$	x g	69
10E	10B088		Poulet à la florentine	poitrines farcies	18 x 198 g			4.5	\$	kg	\$

	69	63 63	69	69.	69.	69	\$	69.	69.	69	69.	69.	69.	69.	69.	69	\$	\$	69	69	\$	8	63	\$	69.	59 64	69	69	69	69	\$	69.	63 65	÷
_	\$ kg	S Kg		\$ Kg		\$ kg	\$ kg	\$ kg	\$ kg	& Kg	\$ kg	\$ kg	\$ kg	& kg	& kg	& Kg	\$ kg	\$ kg	\$ kg	\$	\$ kg	\$ kg	\$ kg			S S S		& Kg	\$ kg		\$ kg	& Kg	\$ & &	
	2	(0.10	7:	0	77	9,	7.		2	22		_	63		8.	6:	5	22	6	0			9		1	4	9			9;			,	7
21.0		46	147.7	210	922.2	1176	110.	131	135	105	99	1911	19.3	25	304.8	611.9	69.5	207	109	170	5	15	176	6	49.1	61.4	176	15	42	113.6	70	6	17	77
	CRUNCH			1																														+
_	1 X 4 KG	1 X 4 Kg 2 X 5 lbs	X 4.54 Kg	1 X 5 kg	1 X 19 Kg	24 x 168 g	18 x 198 g	2 X 2 Kg	X 4.54 Kg	1 X 4 kg	1 × 4 kg	1 X 5 kg	2 X 2.27 kg	1 X 5 kg	1 X 15 kg	1 × 5kg	1 X 8.5 kg	1 X 9 kg	1 X 5 kg	20 x 225 g	1 X 5 kg	1 X 5 kg	40 X 100 g	54 x 88.7 g	1 X 6.8 kg	1 X 5 Kg	6 x 1.5kg	1 X 5 KG	2 x 2.5 Kg	1 X 5 Kg	1 x 5 kg	1 X 168 ea	40 x 125 g	N +.C.+ <
	pointire parees uniquement de viaride planche	cuites, non panées, rôties au four, congelées	congelés, catégorie Canada A	congelés	éviscérés, catégorie Canada A, , à frire, 1,2-1,4 kg	teneur en protéines : 17 %	poitrines farcies		surgélation individuelle, constitués à 80 % de viande blanche et à 20 % de viande brune 3/4	teneur en protéines : 17 %	en tranches	fumé, de flanc, découenné, coupe du centre, en tranches frais			(petites cotes levees de dos), epaisseur uniforme	épaisseur de gras maximale : de 6 à 10 mm, 5-6 kg	viande de jarret enlevée	tissus enlevés	en cubes de 25 mm, au plus 15 % de gras	coupe du centre, avec le filet, épaisseur de 13-15 mm	ndries, cor	attendries, gras de couverture : 6 mm, congelées	mariné	de 3-4 oz	désossé	frais découenné sans le jarret frais	Conseil des viandes spec. Cdn 1234R	Agneau de printemps du Canada ou de la Nouvelle- Zélande, épaisseur d'au moins 13 mm et d'au plus 15 mm	capes	Veau de grain, rôti de cuisseau, désossé, 5-5,7 kg	20 mm Conseil des viandes spec. CDN 1395	nourri aux grains, muscle en un seul morceau, attendrie	c grains, muscle en un seul morceau	
		Poulet, languettes de viande de poitrine			Poulets, quarts de poulet, congelés	Poulet, poitrines, désossées, congelées 1	Poulet, cordon Bleu	Ailes de poulet entierement cuites Zinger	Poulet, cubes, cuits	au,	J, ENROBÉ DE SEMOULE DE		ETTES POUR PIZZA		Porc, cotes de dos, parees	Porc, rôti de longe, désossé, paré	śsossé, ficelé	filet, frais, paré		Porc, côtelette de filet, paree		ıées		se	Porc effiloché, avec sauce BBQ		Sé	_	Agneau en dés paré		Veau, en dés parés		ESCALOPES DE VEAU, ATTENDRIES I	T
	10B090	10B119 10B148	10D008	10D011	10D014	10D021	10D032	10D038	10D042	10D079	12A003	12A010	12A011	12B003	12B007	12B013	12B017	12B018	12B021	12C005	12C007	12C011	12D007	12D009	12D055	12E011	13A002	13C001	13C004	14A001	14A002	14B002	14C004	J DOG
L	$\dashv$	35 10	1	37 10	-	39 10	40 10	41 10	42 10	43 10	44 12	45 12	46 12	47 12	48 12	49 12	Н	_	52 12	53 12	54 12	55 12	Н	$\dashv$	58 12	+	61 13	62 13	63 13	-	65 14	66 14	67 14 68 15	+

\$	69.	63	69.	69.	69.	8	\$	69	\$	8	\$	\$	8	63	69.	\$	\$	\$	\$	\$	\$	8	\$	69.	\$
kg	kg	kg		kg	kg	, kg	, kg			kg		kg	kg	kg	kg	, kg	, kg	, kg	, kg				kg	kg	иé
\$	\$	\$	\$	\$	↔	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	Le prix évalué
49.9	68.9	10	13.6	7.3	36.3	22	16.6	46.4	83.1	13.6	10.05	13.62	47	293	494	199	109.7	36.7	107	4.5	121	64	43	28	
								HIGHLINER																	
g	g			б	s	9		6	g	g	g	g	(d	g	Ď)	g		9		(d			(g	D	
1 X 2.27 kg	2 X 2.27 kg	1 X 10 kg	2 X 5 lb	4 x 1.36 Kg	10 X 2 Lbs	1 X 4.54 KG	32 X 5 OZ	2 X 2.27 Kg	1 X 4.54 kg	1 X 4.54 kg	1 X 4.54 kg	1 X 4.54 kg	1 X 4.54 Kg	1 X 4.54 kg	1 X 4.54 kg	1 x 4.54 kg	1 4.54 kg	1 X 4.54 KG	1 X 5 kg	2 X 2 .27 kg	1 X 5 kg	1 X 5 kg	1 X 4.54 Kg	2 x 2.27 Kg	
à queue en éventail	nombre : 20/30, surgélation individuelle, scellés dans des sacs résistant à la vapeur	Calamar panée	nombre : 80/100, surgélation individuelle, scellés dans des sacs résistant à la vapeur	cuites, sans queue, grosseur 21/25	morceaux crues décortiqué et déveinées 80/100	portions de 5-6 oz	portions de 5-6 oz		6 oz, arête centrale enlevée	portion de 168 g, congelé	surgélation individuelle	surgélation individuelle, paré	congelés, surgélation individuelle, 168 g	surgélation individuelle, 3 oz, sans peau, arête centrale enlevée	surgélation individuelle, 6 oz, sans peau, arête centrale enlevée	arête centrale enlevée, portions de 170 g	congelées, surgélation individuelle, 140 g	168 gr	tout bœuf, 5 par 500 g		12 par 500 g	12 par 500 g			
Crevettes, légèrement panées, nombre : 21-25	Pétoncles	Calamar	Pétoncles	CREVETTES CUITES, DÉCORTIQUÉES ET DÉVEINÉES, GROSSEUR 21/25	Crevettes	Tilapia, filets, enrobés de noix de coco	Tilapia, filets, à la lime	Saumon, filets "Smokey Applewood"	Sole, filets, surgélation individuelle	FLÉTAN, DARNE	SAUMON, ENTIER, PARÉ	OMBLE CHEVALIER, ENTIER	Touladi, filets	MORUE, QUEUES	MORUE, LONGE	Saumon, filets, dépouillés	Aiglefin, longes d'aiglefin	Tilapia, filets, congele	SAUCISSES FUMÉES, 7 POUCES	Saucisses Bratwurst	Saucisses au bœuf	Saucisses au porc	Saucisses italiennes épicées	SAUCISSE, ITALIENNE, GARNITURE À PIZZA, CUITE	
15B024	15B030	15B085	15B088	15B108	15B131	15C114	15C115	15C116	15D002	15D004	15D005	15D011	15D034	15D050	15D066	15D094	15D096	15D130	26A013	26C002	26D005	26D006	26G002	26G006	
70	71	72	73	74	75	92	22	78	79	80	81	82	83	84	85	98	87	88	83	06	91	95	93	94	

Délai de traitement des d'emballage commande Prix unitaire d'offrant (si s (à remplir ferme (KG) par les fournisseur s)	<del>\$</del>	\$	\$	\$	\$	s
Délai de traitement des commande s (à remplir par les fournisseur s)						
Description d'emballage	2 X 1.4 kg	1 x 4.5 kg Avg	12 x 224 g	40 x 4oz	2 x2 Kg	zo 2-9
Description additionnelle	jambon doux italien					
Description d'item	CAPICOLLO	JAMBON, PROSCIUTTO COTTO (JAMBON GRAND-PÈRE)	Boeuf, Steak, filet mignon enrobé de bacon	BŒUF, BURGER, CUIT	BOULETTES DE POULET	Supreme de poulet
Code d'offrant						
Code de UNITRAK	8E021	8E018	9C026	9G004	10B032	100 10B116
ltem	98	96	26	86	66	100

101	10E002	POLII ET ENTIFR CONGELÉ	éviscéré, guide de la North American Meat	12 X 1 93 kg	€9
			Processors Association producteurs no p1100	6, 55, 7, 7	
102	12A007	Bacon, de dos		1 X 5 Kg	\$
103	13A004	Viande haché d'agneau	coupe longue, découenné, fumé, en tranches, sans gras	1 X 5 Kg	89
104	14B003	Viande hachée d'agneau	muscle en un seul morceau, portion de 168 g	1 X 5 Kg	\$
105	15C003	Aiglefin, frit, congelé, pané		1 X 4.54 kg	\$
106	15C037	rabe et des	portion de 168 gr "Seulement Trident Golden Ale Only"	32 X 140 g	ક્ક
107	15C066	Morue, enrobé de pomme de terre		1 X 10 lb	\$
108	15D013	REQUIN, DARNE (MAHI MAHI)	portions de 4 à 6 oz	1 X 10LB	\$
109	23A028	Bison, bifteck, rib eye		24 X 227 g	\$
110	23A029	Des Bisons		1 X 4.54 KG	\$
111	23A031	Wapitis saucisse	en cubes	1 X 5 KG	\$
112	23B007	CANARD, POITRINE, CONGELÉ	muscle en un seul morceau désossé, 6 oz	32 x 184 g	\$